Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260624-DCM2026062449-DE

Ploërdut
fleur de granit

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à l'espace Koëd Noz (suivant arrêté municipal du 22 juin N°00028/2026), sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD (arrivée à 19h13 et n'ayant pas pris part au vote des délibérations DCM 2026-06-24-41, DCM 2026-06-24-42, DCM 2026-06-24-43 et DCM 2026-06-24-44), Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES.

Secrétaire : Monsieur Julien GUILLEMOT

DCM2026-06-24-49 : Recrutement d'agents saisonniers

VU la loi N)84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales, notamment les articles 3 I 1°et 3 I 2°).

VU le décret N°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Dit que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2026

Considérant la nécessité de créer 2 emplois non permanent de saisonnier pour l'année 2026 au service technique : Ateliers municipaux

Monsieur Loïc SCRAIGN propose de recruter 2 agents au mois de juillet et 2 agents au mois d'août. Les agents seront rémunérés sur le 1er échelon de l'échelle C, indice brut 367 et indice majoré 366 à raison de 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **Approuve la création et le recrutement de 2 agents contractuels saisonniers pour le mois de juillet et 2 agents contractuels saisonniers pour le mois d'août.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats au nom de la commune.**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

Le secrétaire
Monsieur Julien GUILLEMOT

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT 56 (Morbihan)